

# PV de SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

-----

L'an deux mil vingt et un, le 18 juin, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes, sur convocation régulière adressée à ses membres le 14 juin par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : M BIVERT – Mme VIGNAL – M VINCENT - Mme MINARD – Mrs SIRIEIX – BRAZ - MICHOUX - BESSE – BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT – M BUSSIERE.

Absents excusés : Mme DESOUBRY (a donné procuration à Mme MINARD)

La séance est ouverte ce vendredi 18 juin à 20 h 00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sont désignés : Mrs VINCENT et MICHOUX**

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du PV de la séance du 21 Mai :

➔ **Vote : pour = 12 voix, 2 abstentions**

Messieurs BRAZ et BUSSIERE s'abstiennent notamment à cause des remarques faites par Monsieur VINCENT au sujet de la vente du C15.

Monsieur BUSSIERE enregistre la séance.

Monsieur BUSSIERE dit que le conseil ne respecte pas le règlement intérieur notamment l'article 21.

## ◎ QUESTION N° 1 : Création d'un emploi permanent à temps non complet à l'école

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MINARD afin de présenter la création de ce poste.

Afin d'assurer le service de l'école maternelle, il convient de maintenir le deuxième poste d'aide maternelle qui arrive à échéance. Un poste d'adjoint technique à temps non complet de 18 heures hebdomadaires et ouvert aux agents contractuels devrait donc être créé.

➔ **Vote : pour = 14 voix,**

## ◎ QUESTION N° 2 : Mise à jour du tableau des emplois

Madame Minard explique à l'Assemblée que pour une bonne organisation des services de la cantine scolaire, il conviendrait de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet : un à 13 heures et un à 5 heures

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

## ◎ QUESTION N° 3 : Achat d'une parcelle de terrain au Mont

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la voie communale N°3 dans sa partie située entre le carrefour des bruyères et le croisement avec la route de Bonnefond n'est pas cadastrée et a été implantée sur des terrains privés.

Afin de régulariser cette situation, différents bornages ont été réalisés par des géomètres experts afin de définir précisément le tracé de cette voie.

Un premier bornage a été réalisé en date du 26 mars 2021, définissant ainsi une parcelle ZK n°42 « b » d'une contenance de 1628 m². Une proposition de vente a été faite par le propriétaire pour un montant de 500 € T.T.C.

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

◎ **QUESTION N° 4 : Déclassement du chemin Rural de Chabrat**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la décision de céder le chemin rural situé à Chabrat à ses riverains, une enquête publique afin de procéder à son déclassement doit être réalisée. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à mettre en place cette enquête.

➔ **Vote : Pour = 14 voix**

◎ **QUESTION N° 5 : Inscription de chemins ruraux au PDIPR**

Monsieur le Maire informe qu'un sentier de randonnée situé sur la commune de Sainte-Marie Lapanouze emprunte des portions de chemins ruraux situés à Vedrenne sur la commune de Ligniac. Il demande l'autorisation d'inscrire ces chemins au Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnées.

➔ **Vote : Pour = 14 voix**

◎ **QUESTION N° 6 : Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté**

Monsieur le Maire explique que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité. La philosophie de la LOM est de placer les usagers au cœur des systèmes de mobilité en leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et besoins.

À cette fin, il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes, afin d'y intégrer la compétence en matière d'organisation de la mobilité.

➔ **Vote : Pour = 14 voix,**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.